



التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank

ATTIJARIWAFABANK S.A

PROSPECTUS

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL PAR CONVERSION OPTIONNELLE TOTALE OU PARTIELLE EN ACTIONS DES SOMMES MISES EN DISTRIBUTION A TITRE EXCEPTIONNEL

Attijariwafa bank

Nombre maximal d'actions à émettre	3 650 909 actions nouvelles
Prix d'émission	388 MAD / action
Valeur Nominale	10 MAD
Montant global de l'Opération prime d'émission incluse	1 416 552 692 MAD
Période de souscription de l'augmentation du capital social au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle totale ou partielle en actions des sommes mises en distribution à titre exceptionnel	Du 14 janvier 2021 au 15 février 2021 inclus

Emission réservée aux détenteurs d'actions Attijariwafa bank à la veille de la date de détachement des sommes mises en distribution à titre exceptionnel prévue pour le 5 janvier 2021

Organisme Conseil

Attijari Finances Corp.



VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, prise en application de l'article 5 du Dahir n° 1-12-55 du 28 décembre 2012 portant promulgation de la loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne, le présent prospectus a été visé par l'AMMC en date du 25 décembre 2020 sous la référence n° VI/EM/030/2020.

Par ailleurs, le document de référence d'Attijariwafa bank enregistré par l'AMMC en date du 10 juin 2020 sous la référence EN/EM/004/2020 ainsi que son actualisation numéro 1 enregistrée par l'AMMC en date du 10 décembre 2020 sous la référence n° EN/EM/026/2020 sont disponibles sur les liens suivants :

<http://ir.attijariwafabank.com/static-files/9f22e83f-4e12-4b39-93e8-5aa2603262c5>

<http://ir.attijariwafabank.com/static-files/fb744b89-9586-45df-91a5-bec1ce02f0fb>

SOMMAIRE

Avertissement.....	7
Partie I : ATTESTATIONS ET COORDONNEES	6
VI. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	7
VII. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES	8
VIII. LE CONSEILLER FINANCIER	10
IX. LE CONSEILLER JURIDIQUE	12
X. LES RESPONSABLES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE D'ATTIJARIWABA BANK.....	13
XI. AGENCE DE NOTATION	13
Partie II : PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION	14
I. STRUCTURE DE L'OFFRE	15
II. INSTRUMENTS FINANCIERS A EMETTRE	15
III. FACTEURS DE RISQUE LIES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS OFFERTS	20
IV. CADRE DE L'OPERATION.....	20
V. OBJECTIFS DE L'OPERATION	22
VI. INTENTIONS DE PARTICIPATION A L'OPERATION.....	22
VII. INVESTISSEURS VISES PAR L'OPERATION	22
VIII. IMPACTS DE L'OPERATION	23
IX. CHARGES RELATIVES A L'OPERATION	25
X. MODALITES DE L'OPERATION	25
Partie III : ANNEXES	30

AVERTISSEMENT

Le visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en instruments financiers comporte des risques.

L'AMMC ne se prononce pas sur l'opportunité de l'opération proposée ni sur la qualité de la situation de l'émetteur. Le visa de l'AMMC ne constitue pas une garantie contre les risques associés à l'émetteur ou aux titres proposés dans le cadre de l'opération objet du présent prospectus.

Ainsi, l'investisseur doit s'assurer, préalablement à la souscription, de sa bonne compréhension de la nature et des caractéristiques des titres offerts, ainsi que de la maîtrise de son exposition aux risques inhérents auxdits titres.

A cette fin, l'investisseur est appelé à :

- Attentivement prendre connaissance de l'ensemble des documents et informations qui lui sont remis, et notamment celles figurant à la section « Facteurs de Risques » ci-après ;
- Consulter, en cas de besoin, tout professionnel compétent en matière d'investissement dans les instruments financiers.

Par ailleurs, le document de référence d'Attijariwafa bank enregistré par l'AMMC en date du 10 juin 2020 sous la référence EN/EM/004/2020 ainsi que son actualisation numéro 1 enregistrée par l'AMMC en date du 10 décembre 2020 sous la référence n° EN/EM/026/2020 sont disponibles sur les liens suivants :

- <http://ir.attijariwafabank.com/static-files/9f22e83f-4e12-4b39-93e8-5aa2603262c5>
- <http://ir.attijariwafabank.com/static-files/fb744b89-9586-45df-91a5-bec1ce02f0fb>

Le présent prospectus ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la participation à l'opération proposée.

Les personnes en la possession desquelles ledit prospectus viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Chaque établissement collecteur d'ordres ne proposera les instruments financiers, objet du présent prospectus, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), ni l'organisme conseil (Attijari Finances Corp.), n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par un ou des collecteurs d'ordres.

ABRÉVIATIONS

AGE	Assemblée Générale Extraordinaire
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AWB	Attijariwafa bank
BAM	Bank Al-Maghrib
Dh	Dirham
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
Kdh	Milliers de dirhams
KMAD	Milliers de dirhams
MAD	Dirham marocain
Mdh	Millions de dirhams
MMAD	Millions de dirhams
Mrds Dh	Milliards de dirhams
N°	Numéro
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
Pbs	Points de base
Pts	Points
SA	Société Anonyme
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable
TCN	Titres de Créances Négociables
TTC	Toutes Taxes Comprises
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée

DÉFINITIONS

Sommes Mises En Distribution	<p>L'AGO du 21 décembre 2020 a décidé la mise en distribution, à titre exceptionnel, au profit des actionnaires, d'une somme globale de 1 416 552 833,25 dirhams à prélever sur le poste "Réserves facultatives" (soit un montant unitaire par action de 6,75 dirhams), avec une option entre le paiement en espèces ou la conversion en totalité ou en partie en actions Attijariwafa bank.</p> <p>L'AGE du 21 décembre 2020 a autorisé une augmentation du capital social d'un montant maximum de 1 416 552 833,25 dirhams (prime d'émission incluse), ouverte à l'ensemble des actionnaires d'Attijariwafa bank à libérer exclusivement par conversion optionnelle totale ou partielle en actions Attijariwafa bank.</p>
-------------------------------------	---

Partie I : ATTESTATIONS ET COORDONNEES

VI. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dénomination ou raison sociale	Attijariwafa bank
Représentant légal	M. Mohamed EL KETTANI
Fonction	Président Directeur Général
Adresse	2, boulevard Moulay Youssef – Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.46.97.01
Télécopieur	05.22.27.72.38
E-mail	kettani@attijariwafa.com

Objet : Prospectus relatif à l'augmentation du capital social par conversion optionnelle totale ou partielle des Sommes Mises En Distribution en actions

Le Président du Conseil d'Administration atteste que les données du présent prospectus dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives d'Attijariwafa bank ainsi que les droits attachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Mohamed EL KETTANI
Président Directeur Général

VII. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Identité des Commissaires Aux Comptes

Dénomination ou raison sociale	Deloitte Audit	Ernst & Young
Prénom et nom	Sakina Bensouda Korachi	Abdeslam Berrada Allam
Fonction	Associée	Associé
Adresse	Bd Sidi Mohammed Benabdellah, Bâtiment C, Tour Ivoire 3, 3 ^{ème} étage La Marina - Casablanca Tel : 05.22.22.40.81	37, Bd Abdellatif Benkaddour – 20 050 Casablanca Tel : 05.22.95.79.00
Numéro de téléphone et fax	Fax : 05.22.22.40.78	Fax : 05.22.39.02.26
E-mail	sbensouda@deloitte.com	abdeslam.berrada@ma.ey
Date du premier exercice soumis au contrôle	2017	2014
Date d'expiration du dernier mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2022	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2022

Deloitte Audit

Bd Sidi Mohammed
Benabdellah Bâtiment C,
Tour Ivoire 3, 3^{ème} étage
La Marina - Casablanca

Ernst & Young

37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca - Maroc

Objet : Prospectus relatif à l'augmentation du capital social par conversion optionnelle totale ou partielle des Sommes Mises En Distribution en actions**Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux états de synthèse sociaux et consolidés en norme IFRS d'Attijariwafa bank pour l'exercice clos au 31 décembre 2019 et du premier semestre 2020.**

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent prospectus en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- ✓ les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par nos soins au titre de l'exercice 2019 ;
- ✓ les états de synthèse annuels consolidés tels qu'audités par nos soins au titre de l'exercice 2019 ;
- ✓ les états de synthèse semestriels sociaux ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins au titre du semestre au 30 juin 2020 ;
- ✓ les états de synthèse semestriels consolidés ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins au titre du semestre au 30 juin 2020.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent prospectus, avec les états de synthèse précités.

Sakina BENSOUA KORACHI

Deloitte Audit
Associée

Abdeslam Berrada Allam

Ernst & Young
Associé

VIII. LE CONSEILLER FINANCIER

Identité du conseiller financier

Dénomination ou raison sociale	Attijari Finances Corp.
Représentant légal	M. Idriss BERRADA
Fonction	Directeur Général
Adresse	163, avenue Hassan II – Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.47.64.35/36
Télécopieur	05.22.47.64.32
E-mail	i.berrada@attijari.ma

Objet : Prospectus relatif à l'augmentation du capital social par conversion optionnelle totale ou partielle des Sommes Mises En Distribution en actions

Attestation

Le présent prospectus a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité.

Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient et leur pertinence au regard de l'opération proposée.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier d'Attijariwafa bank à travers :

- les commentaires, analyses et statistiques de la Direction Générale d'Attijariwafa bank notamment lors des due diligences effectuées auprès de celle-ci ;
- les rapports annuels et rapports de gestion d'Attijariwafa bank relatifs aux exercices 2017, 2018 et 2019 ;
- les rapports et statistiques du GPBM pour les exercices 2017, 2018, 2019 et juin 2020 ;
- les comptes agrégés d'Attijariwafa bank pour les exercices 2017 et 2018, et les comptes sociaux d'Attijariwafa bank pour l'exercice 2019 et les comptes sociaux du premier semestre 2019, du premier semestre 2020 et au 30 septembre 2020 ;
- les comptes consolidés IFRS d'Attijariwafa bank pour les exercices 2017, 2018, 2019 au 30 juin 2019, au 30 juin 2020 et au 30 septembre 2020 ;
- les rapports généraux des commissaires aux comptes d'Attijariwafa bank pour les exercices 2017 et 2018 (comptes agrégés) ;
- les rapports généraux des commissaires aux comptes d'Attijariwafa bank pour l'exercice 2019 (comptes sociaux) ;
- les rapports des commissaires aux comptes d'Attijariwafa bank pour les exercices 2017, 2018 et 2019 (comptes consolidés IFRS) ;
- les rapports spéciaux des commissaires aux comptes d'Attijariwafa bank relatifs aux conventions réglementées des exercices clos aux 31 décembre 2017, 2018 et 2019 ;
- les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires d'Attijariwafa bank relatifs aux exercices 2017, 2018 et 2019 et de l'exercice en cours jusqu'à la date du visa du présent prospectus ;
- les rapports de revue limitée des commissaires aux comptes d'Attijariwafa bank relatifs aux comptes sociaux au 30 juin 2019 et 2020 ;
- les rapports de revue limitée des commissaires aux comptes d'Attijariwafa bank relatifs aux comptes consolidés au 30 juin 2019 et 2020.

A notre connaissance, le prospectus contient toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et

les perspectives de l'émetteur ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés, il ne comporte d'omissions de nature à en altérer la portée.

Attijari Finances Corp. est une filiale à 100% du groupe Attijariwafa bank. Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Idriss BERRADA

Directeur Général

IX. LE CONSEILLER JURIDIQUE

Identité du conseiller juridique

Dénomination ou raison sociale	Naciri & Associés Allen & Overy
Représentant légal	Hicham Naciri
Fonction	Avocat agréé près la Cour de cassation Associé
Adresse	Anfaplace Centre d'Affaires Immeuble A Boulevard de la Corniche 20180 Casablanca Maroc
Numéro de téléphone	05.20.47.80.00
Télécopieur	05.20.47.81.00
E-mail	Hicham.Naciri@AllenOvery.com

Objet : Prospectus relatif à l'augmentation du capital social d'un montant maximum (prime d'émission incluse) de 1.416.552.692 dirhams libérée par conversion optionnelle totale ou partielle en actions de sommes mises en distribution à titre exceptionnel

Attestation

L'opération, objet du présent prospectus est conforme aux dispositions statutaires d'Attijariwafa bank et à la législation marocaine.

Hicham Naciri

Avocat agréé près la Cour de cassation

X. LES RESPONSABLES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE D'ATTIJARIWAFABANK

Pour toute information et communication financières, prière de contacter :

Mme Ibtissam ABOUHARIA

Responsable de l'Information Financière et Relations Investisseurs

2, boulevard Moulay Youssef

Tél. : 05.22.46.98.90

Fax : 05.22.46.99.03

i.abouharia@attijariwafa.com

XI. AGENCE DE NOTATION

MOODY'S INVESTORS SERVICE

Kanika Business Centre, 319, 28th October Avenue, PO Box 53205

Tél : 0097142 37 95 33

olivier.panis@moodys.com

S&P Ratings

Anais Ozyavuz, Paris

Tél : + 33 14 420 6773

anais.ozyavuz@spglobal.com

Fitch Ratings

Louisa Williams, London

Tél : +44 20 3530 2452

louisa.williams@thefitchgroup.com

Partie II : PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

I. STRUCTURE DE L'OFFRE

Dans l'hypothèse où l'ensemble des actionnaires actuels d'Attijariwafa bank exercerait l'option de conversion totale en actions de la Société des sommes mises en distribution à titre exceptionnel à hauteur d'un montant de 1 416 552 692 dirhams (les **Sommes Mises En Distribution**), telle que cette opération a été autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 décembre 2020 et dont le montant, ainsi que les caractéristiques et modalités définitives ont été fixés par le Conseil d'Administration du 23 décembre 2020, le montant global maximum de l'augmentation du capital social (prime d'émission incluse), objet du présent prospectus, s'établirait à 1 416 552 692 dirhams (hors retenues légales¹).

L'augmentation du capital social, objet du présent prospectus, sera réalisée par l'émission d'un nombre maximal de 3 650 909 actions nouvelles à un prix d'émission de 388 dirhams, soit une valeur nominale de 10 dirhams/action et une prime d'émission de 378 dirhams/action.

Montant maximum de l'opération (En Dh)	
Nombre d'actions (21 décembre 2020)	209 859 679
Sommes Mises En Distribution / Action	6,75 Dh / action
Sommes Mises En Distribution brutes	1 416 552 833,25 Dh

Il est à noter que le montant de cette augmentation de capital social par conversion totale ou partielle en actions des Sommes Mises En Distribution pourra être compris entre 0 dirhams et 1 416 552 692 dirhams (hors retenues légales¹) en fonction des actions à émettre au titre de la présente opération.

La souscription par l'ensemble des actionnaires à l'augmentation du capital social donnera lieu à une augmentation du capital social d'un montant nominal de 36 509 090 dirhams et d'une prime d'émission d'un montant de 1 380 043 602 dirhams soit, un total de 1 416 552 692 dirhams.

II. INSTRUMENTS FINANCIERS A EMETTRE

II.1. Caractéristiques des titres à émettre

Les principales caractéristiques des titres à émettre se présentent comme suit :

Nature des titres à émettre	Actions ATTIJARIWAFABANK, toutes de même catégorie
Forme juridique	Nominative, entièrement dématérialisées par inscription en compte chez les intermédiaires financiers habilités et admises aux opérations de Maroclear
Montant maximum	1 416 552 692 dirhams (dont 36 509 090 dirhams à titre de nominal et 1 380 043 602 dirhams à titre de prime d'émission)
Nombre maximum d'actions à émettre	3 650 909 actions nouvelles
Prix d'émission	388 dirhams par action
Valeur nominale unitaire	10 dirhams par action
Prime d'émission unitaire	378 dirhams par action
Libération des actions à émettre	Les actions à émettre seront entièrement libérées et libres de tout engagement
Date de jouissance des titres	1 ^{er} janvier 2021 ²

¹ Déduction faite le cas échéant de tout impôt ou de retenue à la source en application des dispositions en vigueur par le code général des impôts ou des conventions fiscales de non double imposition conclues par le Maroc.

² Droit aux dividendes relatifs à l'exercice 2021 distribuables en 2022.

Période de souscription de l'augmentation du capital social au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle totale ou partielle en actions des Sommes Mises En Distribution	Du 14 janvier 2021 au 15 février 2021 inclus
Négociabilité des actions	Les nouvelles actions à émettre seront librement négociables à la Bourse de Casablanca
Date de cotation des actions nouvelles	3 mars 2021
Mode de libération des titres	Conversion totale ou partielle des Sommes Mises En Distribution en actions
Cotation des nouvelles actions	Les actions à émettre au titre de la présente augmentation du capital social seront admises en 2 ^{ème} ligne.
Droits attachés aux actions à émettre	Toutes les actions bénéficient des mêmes droits relatifs à la répartition du boni de liquidation. Les nouvelles actions à émettre auront droit au bénéfice de l'exercice 2021. Chaque action donne droit à un droit de vote lors de la tenue des assemblées. Il n'existe pas d'actions à droit de vote double.

II.1. Cotation en Bourse

Les caractéristiques de cotation des nouveaux titres à émettre se présentent comme suit :

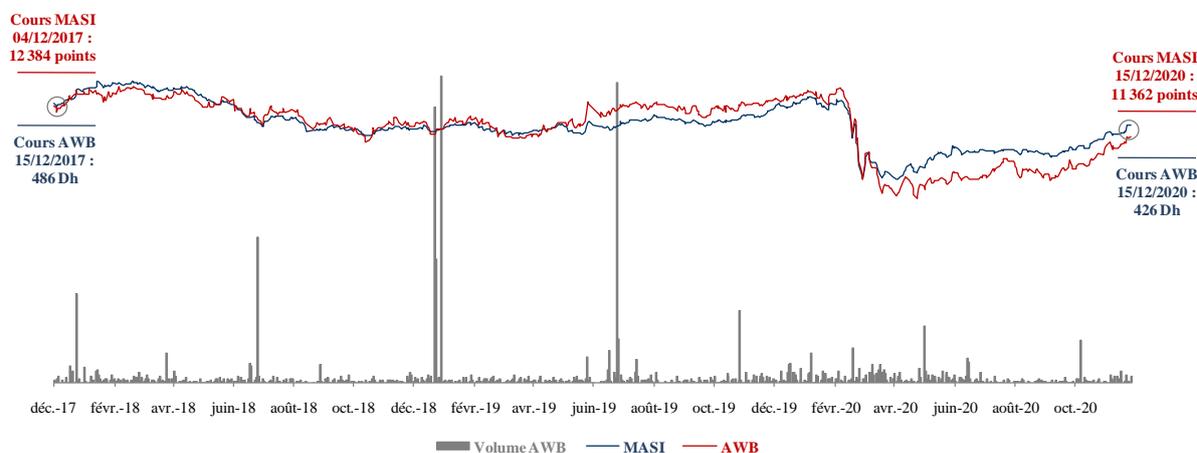
Date de cotation prévue	3 mars 2021
Ticker	2ATWA
Libellé	2L ATW J01JAN2021
Compartiment	Principal A
Secteur d'activité	Banques
Cycle de négociation	Fixing
Nombre total des nouvelles actions à émettre	3 650 909
Ligne de cotation	2 ^{ème} ligne
Etablissements chargés de l'enregistrement de l'opération	Attijari Intermédiation coté vendeur et toutes les sociétés de bourses concernées coté souscripteurs

II.1. Eléments d'appréciation du prix de l'offre

II.1.1. Analyse du cours de bourse d'Attijariwafa bank

L'évolution du cours d'Attijariwafa bank depuis décembre 2017 se présente comme suit :

Evolution du cours d'Attijariwafa bank et du MASI depuis décembre 2017 (base 100)



Source : Attijari Finances Corp. sur la base des données de la Bourse de Casablanca

Le cours du titre Attijariwafa bank a enregistré une sous-performance de près de 12% (vs sous-performance de 8% pour le MASI) sur la période étudiée (entre le 15 décembre 2017 et le 15 décembre 2020).

Les principaux indicateurs boursiers du titres Attijariwafa bank sur les trois dernières années se présentent comme suit :

Cours spot au 15/12/2020 (MAD/Action)	426
Nombre d'actions AWB au 15/12/2020	209 859 679
Capitalisation boursière au 15/12/2020 (MAD)	89 421 209 222
Plus haut cours au 23/02/2018 (MAD/Action)	514
Plus bas cours au 13/05/2020 (MAD/Action)	318
Volume de transactions – Marché Central en MAD *	22 952 806 260

Source : Attijari Finances Corp. sur la base des données de la Bourse de Casablanca

(*) Période du 15 décembre 2017 au 15 décembre 2020

Période d'observation annuelle

L'évolution annuelle du cours d'Attijariwafa bank depuis 2017 se présente comme suit :

	2017	2018	2019	2020 *
Cours plus haut (Dh)	501	514	499	511
Cours plus bas (Dh)	396	417	423	318
Nombre de titres traités	12 278 300	19 751 653	14 831 141	15 375 837
Volume (Kdh)	5 499 076	9 162 271	6 911 036	6 060 246
Nombre de titres AWB	203 527 226	209 859 679	209 859 679	209 859 679

Source : Attijari Finances Corp. sur la base des données de la Bourse de Casablanca

(*) Arrêté au 15 décembre 2020

Période d'observation semestrielle

L'évolution semestrielle du cours d'Attijariwafa bank depuis le premier semestre 2019 se présente comme suit :

	S1 2019	S2 2019	S1 2020
Cours plus haut (Dh)	487	499	511
Cours plus bas (Dh)	423	460	318
Nombre de titres traités	8 846 159	5 984 982	11 100 077
Volume (Kdh)	4 039 945	2 871 091	4 430 671
Nombre de titres AWB	209 859 679	209 859 679	209 859 679

Source : Attijari Finances Corp. sur la base des données de la Bourse de Casablanca

Période d'observation trimestrielle

L'évolution trimestrielle du cours d'Attijariwafa bank depuis le premier trimestre 2019 se présente comme suit :

	T1 2019	T2 2019	T3 2019	T4 2019	T1 2020	T2 2020	T3 2020
Cours plus haut (Dh)	463	487	488	499	511	370	389
Cours plus bas (Dh)	425	423	462	460	353	318	350
Nombre de titres traités	1 952 496	6 893 663	1 976 481	4 008 501	5 196 052	5 904 025	1 382 562
Volume (Kdh)	866 455	3 173 490	943 778	1 927 313	2 370 446	2 060 225	501 928
Nombre de titres AWB	209 859 679	209 859 679	209 859 679	209 859 679	209 859 679	209 859 679	209 859 679

Source : Attijari Finances Corp. sur la base des données de la Bourse de Casablanca

Période d'observation mensuelle

L'évolution mensuelle du cours d'Attijariwafa bank depuis juin 2020 se présente comme suit :

	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20*
Cours plus haut (Dh)	365	370	389	371	385	417	427
Cours plus bas (Dh)	342	351	355	350	357	375	406
Nombre de titres traités	1 961 161	474 942	467 884	439 736	1 228 698	1 021 405	643 095
Volume (Kdh)	697 367	169 164	174 096	158 668	453 766	405 662	268 219
Nombre de titres AWB	209 859 679	209 859 679	209 859 679	209 859 679	209 859 679	209 859 679	209 859 679

Source : Attijari Finances Corp. sur la base des données de la Bourse de Casablanca - (*) Arrêté au 15 décembre 2020

Performances boursières sur les trois dernières années

A titre indicatif, le tableau suivant présente les performances boursières du titre Attijariwafa bank sur la période allant du 15 décembre 2017 au 15 décembre 2020 :

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans
Performance	7,8%	18,4%	23,5%	-13,0%	-12,3%

Source : Attijari Finances Corp. sur la base des données de la Bourse de Casablanca

II.1.2. Transactions de blocs sur le titre Attijariwafa bank

Le tableau suivant présente les volumes de transactions de blocs du titre Attijariwafa bank sur les trois derniers exercices :

	2017	2018	2019	2020*
Nombre de titres échangés	3 378 313	3 531 401	9 601 824	-
Volume (MAD)	1 529 604 146	1 622 068 759	4 680 473 575	-

Source : Attijari Intermédiation - (*) Arrêté au 15 décembre 2020

II.1.3. Suspension du titre Attijariwafa bank sur les trois derniers exercices

L'action Attijariwafa bank n'a connu aucune suspension sur les trois derniers exercices (jusqu'au 15 décembre 2020).

II.1.4. Opérations ayant affecté l'évolution du capital d'Attijariwafa bank au cours de l'année 2019 et de l'année en cours jusqu'à la date de visa du présent prospectus

Attijariwafa bank n'a connu aucune opérations ayant affecté l'évolution de son capital au cours de l'année 2019 et de l'année en cours jusqu'à la date de visa du présent prospectus.

II.1.5. Prix des titres offerts

Le prix d'émission des actions à émettre au titre de l'augmentation du capital social, objet du présent prospectus, a été arrêté par le Conseil d'Administration de Attijariwafa bank en date du 23 décembre 2020 à 388 dirhams/action. Ce prix d'émission correspond à la moyenne des cours de clôture pondérée par le volume sur une période de trois mois précédent le 15 décembre 2020.

	CMP	Prix d'émission	Décote /Surcote
Période de 3 mois	387,3	388 MAD/Action	0%
Période de 6 mois	375,6	388 MAD/Action	+3%

Source : Attijari Finances Corp. sur la base des données de la Bourse de Casablanca

Sur la base du prix d'émission de 388 MAD/Action, les multiples induits part du groupe se présentent comme suit :

Attijariwafa bank - Multiples induits	
Capitaux propres pdg (2019) - Kdh	47 627 757
Résultat net pdg (2019) - Kdh	5 816 007
Price to Book – P/B pdg	1,71 x
Price Earning – P/E pdg	14,00 x

Source : Attijari Finances Corp. sur la base des données de la Bourse de Casablanca et des publications d'Attijariwafa bank

A titre indicatif, le tableau ci-dessous présente les multiples induits part du groupe des principales banques comparables :

Multiples induits	BCP	Bank Of Africa
Cours au 15 décembre 2020 - Dh	251	156
Capitalisation boursière au 15 décembre 2020 - Kdh	50 765 919	32 054 076
Capitaux propres pdg (2019) - Kdh	34 665 555	22 487 898
Résultat net pdg (2019) - Kdh	2 999 253	1 921 510
Price to Book – P/B pdg	1,46 x	1,43 x
Price Earning – P/E pdg	16,93 x	16,68 x

Source : Attijari Finances Corp. sur la base des données de la Bourse de Casablanca et des publications des banques

III. FACTEURS DE RISQUE LIES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS OFFERTS

III.1. Risque de liquidité du titre

Le souscripteur aux actions de Attijariwafa bank peut être soumis à un risque de liquidité du titre sur le marché boursier. En effet, en fonction des conditions du marché et du prix de vente, la liquidité du titre peut se trouver momentanément affectée. Un actionnaire souhaitant ainsi vendre rapidement sa participation dans Attijariwafa bank pourrait, dans certaines conditions, voir sa liquidité réduite.

Cependant, l'action Attijariwafa bank est un des principaux instruments financiers de la bourse de Casablanca avec un certain dynamisme pour la liquidité du titre par rapport à l'ensemble des instruments financiers cotés à la Bourse de Casablanca.

Par ailleurs, le nombre de titres constituant le flottant (hors administrateurs et personnel de la banque) au 31 octobre 2020 (36 444 551 actions soit 17,37% du capital social de Attijariwafa bank) permet d'assurer une certaine liquidité du titre et de réduire ce risque financier.

Sur une année glissante précédant le 15 décembre 2020, le titre Attijariwafa bank a fait l'objet de négociations 249 jours contre 250 jours de bourse.

III.2. Risque de volatilité du titre

L'action Attijariwafa bank étant cotée à la Bourse de Casablanca, elle répond aux règles de l'offre et de la demande pour déterminer la valeur de cotation. Le cours des actions est en grande partie déterminé par les perspectives de profits futurs des sociétés cotées anticipées par les investisseurs. Ainsi, en fonction de l'appréciation du titre chez les investisseurs, celui-ci peut subir des fluctuations importantes en fonction de plusieurs paramètres (annonces, communiqué des résultats, perspectives, stratégie de développement, etc.).

III.3. Risque de perte de valeur de l'investissement

L'investisseur – actionnaire dans le titre Attijariwafa bank, comme tout actionnaire dans une société (cotée ou non cotée) encours un risque de perte d'une partie (voir de la totalité) de son investissement. Il s'agit d'un risque inhérent à sa situation d'actionnaire, si l'évolution du cours n'est pas favorable.

IV. CADRE DE L'OPERATION

Le Conseil d'Administration de Attijariwafa bank, réuni en date du 17 novembre 2020, a proposé d'autoriser une augmentation du capital social d'un montant maximum, prime d'émission comprise, de 1 416 552 833,25 dirhams ouverte à l'ensemble des actionnaires de la banque à libérer par conversion optionnelle totale ou partielle des Sommes Mises En Distribution en actions.

Les actions ainsi créées porteront jouissance au 1^{er} janvier 2021.

Il est également proposé que seul le montant des Sommes Mises En Distribution, déduction faite, le cas échéant, de tout impôt ou de toute retenue à la source en application des dispositions en vigueur du code général des impôts ou des conventions fiscales de non-double imposition conclues par le Maroc, sera affecté au paiement des nouvelles actions qui seront souscrites par les personnes physiques ou morales.

Les actionnaires pourront souscrire à titre irréductible à cette augmentation de capital. Le montant de l'augmentation du capital social pourra être limité au montant des souscriptions effectives si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité du montant de l'augmentation du capital social.

Le Conseil d'Administration propose aux actionnaires de lui déléguer les pouvoirs les plus étendus en vue de réaliser notamment, les opérations suivantes :

- fixer l'enveloppe définitive de l'augmentation du capital social dans la limite du montant autorisé ;
- décider l'augmentation du capital social et fixer le prix de souscription à ladite opération ;

- fixer les dates d'ouverture et de clôture de la période de souscription ;
- fixer les caractéristiques définitives de l'augmentation du capital Social ;
- clôturer par anticipation la période de souscription dès lors que les souscriptions à titre irréductible auront été effectuées ;
- recueillir les souscriptions, limiter le montant de l'augmentation du capital social aux montants effectivement souscrits ;
- constater la réalisation définitive de l'augmentation du capital ;
- modifier les statuts en conséquence ;
- effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de l'augmentation du capital social ;
- et, généralement prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive de l'augmentation du capital social.

Le 21 décembre 2020, deux assemblées générales de la Banque se sont tenues :

- une Assemblée Générale Ordinaire ayant décidé :
 - ✓ la mise en distribution, à titre exceptionnel, au profit des actionnaires par versement en espèces, d'une somme globale de 1 416 552 833,25 dirhams à prélever sur le poste « Réserves facultatives », soit un montant unitaire par action de 6,75 dirhams (les **Sommes Mises En Distribution 1**). La mise en paiement au profit des actionnaires des Sommes Mises En Distribution 1 interviendra à partir du 13 janvier 2021 ;
 - ✓ la mise en distribution, à titre exceptionnel, au profit des actionnaires par versement en espèces, d'une somme globale de 1 416 552 833,25 dirhams à prélever sur le poste « Réserves facultatives », soit un montant unitaire par action de 6,75 dirhams qui représente les Sommes Mises En Distribution au titre de l'opération objet du présent prospectus.
- une Assemblée Générale Extraordinaire ayant adopté les décisions visées ci-après.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 21 décembre 2020, après lecture du rapport du conseil d'administration a autorisé une augmentation du capital social, ouverte à l'ensemble des actionnaires de la Banque, d'un montant maximum global, prime d'émission comprise, de 1 416 552 833,25 dirhams à libérer exclusivement par conversion optionnelle totale ou partielle des Sommes Mises En Distribution en actions.

Les actions ainsi créées porteront jouissance au 1^{er} janvier 2021.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé que seul le montant des Sommes Mises En Distribution, déduction faite, le cas échéant, de tout impôt ou de toute retenue à la source en application des dispositions en vigueur du code général des impôts ou des conventions fiscales de non double imposition conclues par le Maroc, sera affecté au paiement des nouvelles actions qui seront souscrites par les personnes physiques ou morales.

Les actionnaires pourront souscrire à titre irréductible à l'augmentation du capital social.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé que si les souscriptions n'absorberaient pas la totalité du montant de l'augmentation du capital social, le montant de cette augmentation du capital social pourra être limité au montant des souscriptions effectives.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 21 décembre 2020, après lecture du rapport du Conseil d'Administration a en outre, délégué tous pouvoirs au Conseil d'Administration en vue de réaliser notamment, ce qui suit:

- fixer l'enveloppe définitive de l'augmentation du capital social dans la limite du montant autorisé ;
- décider l'augmentation du capital social et fixer le prix de souscription à ladite opération ;
- fixer les dates d'ouverture et de clôture de la période de souscription ;
- fixer les caractéristiques définitives de l'augmentation du capital Social ;
- clôturer par anticipation la période de souscription dès lors que les souscriptions à titre irréductible auront été effectuées ;

- recueillir les souscriptions, limiter le montant de l'augmentation du capital social aux montants effectivement souscrits ;
- constater la réalisation définitive de l'augmentation du capital ;
- modifier les statuts en conséquence ;
- effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de l'augmentation du capital social ;
- et, généralement prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive de l'augmentation du capital social.

En conséquence et faisant usage de la délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 21 décembre 2020, le Conseil d'Administration réuni en date du 23 décembre 2020 :

- a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 1 416 552 692 dirhams, prime d'émission comprise, par émission de 3 650 909 actions à un prix de souscription par action de 388 dirhams, soit une prime d'émission de 378 dirhams par action (l'Augmentation du Capital Social). Le montant de l'Augmentation du Capital Social a été arrêté à 1 416 552 692 dirhams afin d'aboutir à un nombre entier d'actions à émettre.
- a fixé les caractéristiques définitives de l'augmentation du capital social, telles que mentionnées dans le présent prospectus.

V. OBJECTIFS DE L'OPERATION

La présente opération a pour objectif principal de :

- renforcer et maintenir les fonds propres réglementaires actuels et, par conséquent, renforcer les ratios de solvabilité d'Attijariwafa bank ;
- financer le développement organique de la banque au Maroc et à l'international ;
- anticiper les différentes évolutions réglementaires dans les pays de présence.

Conformément à la circulaire 14/G/2013 de Bank Al-Maghrib relative au calcul des fonds propres réglementaires des établissements de crédit telle que modifiée et complétée, les fonds collectés par le biais de la présente opération seront classés parmi les fonds propres de base.

VI. INTENTIONS DE PARTICIPATION A L'OPERATION

A la connaissance du management d'Attijariwafa bank, les principaux actionnaires d'Attijariwafa bank n'ont pas donné d'engagement formel à la banque mais comptent participer à l'augmentation de capital par conversion optionnelle totale ou partielle des Sommes Mises en Distribution en actions Attijariwafa bank, objet du présent prospectus.

VII. INVESTISSEURS VISES PAR L'OPERATION

L'augmentation du capital social, objet du présent prospectus, est réservée aux détenteurs d'actions Attijariwafa bank à la veille du détachement des Sommes Mises En Distribution. La date de détachement des Sommes Mises En Distribution est prévue pour le 5 janvier 2021.

Les actionnaires souhaitant participer à la présente opération sont invités à remettre aux collecteurs d'ordres de souscription, du 14 janvier 2021 au 15 février 2021 inclus, un bulletin de souscription conforme au modèle mis à leur disposition et annexé au présent prospectus.

Les souscriptions peuvent être révoquées à tout moment jusqu'à la fin de la période de souscription de l'augmentation de capital au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle totale ou partielle actions des Sommes Mises En Distribution.

VIII. IMPACTS DE L'OPERATION

VIII.1. Impact de l'opération sur les fonds propres consolidés

Dans l'hypothèse où la totalité des Sommes Mises En Distribution numéro 2 ci-dessous serait convertie en actions (hors retenues légales), l'impact sur les fonds propres consolidés du groupe Attijariwafa bank serait comme suit :

Groupe Attijariwafa bank	Avant Opération (30/06/2020)	Avant Opération (30/09/2020- Non audité)	Sommes Mises en Distribution 1*		Sommes Mises en Distribution 2**	
			Impact de l'opération	Situation après l'opération	Impact de l'opération	Situation après l'opération***
Nombre d'actions	209 859 679	209 859 679	-	209 859 679	3 650 909	213 510 588
Capital (Kdh)	2 098 597	2 098 597	-	2 098 597	36 509	2 135 106
Capitaux propres consolidés (Kdh)	54 941 946	55 514 647	-1 416 553	54 098 094	-	54 098 094

Source : Attijariwafa bank

* Sommes Mises en Distribution 1 , à titre exceptionnel, par versement en espèce dont la mise en paiement est prévue à partir du 13 janvier 2021.

** Sommes Mises en Distribution, à titre exceptionnel, à libérer exclusivement par conversion optionnelle totale ou partielle en actions.

*** Dans l'hypothèse où la totalité des Sommes Mises En Distribution serait convertie en actions (hors retenues légales), les Sommes Mises en Distribution n'auraient pas d'impact sur les capitaux propres consolidés post paiement des Sommes Mises en Distribution 1, dans la mesure où il s'agit de sommes prélevées, à titre exceptionnelle, sur le poste "Réserves facultatives" qui seront converties en actions.

NB: Le tableau ci-dessus ne prend pas en compte le traitement IFRS relatif aux actions propres détenues par le Groupe Attijariwafa bank (Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés, aussi les résultats y afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé).

VIII.2. Impact de l'opération sur les fonds propres sociaux

Dans l'hypothèse où la totalité des Sommes Mises En Distribution serait convertie en actions (hors retenues légales), l'impact sur les fonds propres sociaux d'Attijariwafa bank serait comme suit :

Attijariwafa bank	Avant Opération (30/06/2020)	Avant Opération (30/09/2020 - Non Audité)	Sommes Mises en Distribution 1*		Sommes Mises en Distribution 2**	
			Impact de l'opération	Situation après l'opération	Impact de l'opération	Situation après l'opération***
Nombre d'actions	209 859 679	209 859 679	-	209 859 679	3 650 909	213 510 588
Fonds propres sociaux (Kdh)	45 601 246	45 738 683	-1 416 553	44 322 130	-	44 322 130
<u>Dont :</u>						
Réserves et primes liées au cap. (Kdh)	34 800 508	34 800 508	-1 416 553	33 383 955	-36 509	33 347 446
Capital Social (Kdh)	2 098 597	2 098 597	-	2 098 597	36 509	2 135 106

Source : Attijariwafa bank

* Sommes Mises en Distribution 1, à titre exceptionnel, par versement en espèce dont la mise en paiement est prévue à partir du 13 janvier 2021.

** Sommes Mises en Distribution, à titre exceptionnel, à libérer exclusivement par conversion optionnelle totale ou partielle en actions.

*** Dans l'hypothèse où la totalité des Sommes Mises En Distribution serait convertie en actions (hors retenues légales), Les Sommes Mises en Distribution n'auraient pas d'impact sur les fonds propres sociaux post paiement des Sommes Mises en Distribution 1, dans la mesure où il s'agit de sommes mises en paiement, à titre exceptionnel, par prélèvement sur le poste "Réserves facultatives", soit 1 416 553 Kdh qui seront affectées au poste "Primes d'émission, de fusion et d'apport à hauteur de 1 380 044 Kdh et au poste "Capital" à hauteur de 36 509 Kdh

VIII.3. Impact de l'opération sur l'actionnariat Dans l'hypothèse où la totalité des Sommes Mises En Distribution serait convertie en actions (Hors retenues légales) par l'ensemble des actionnaires à hauteur de leur participation actuelle, l'impact de l'augmentation du capital social sur la structure de l'actionnariat d'Attijariwafa bank se présenterait comme suit :

Actionnariat	Avant opération (31/10/2020)			Après opération		
	Nombre de titres détenus	% du capital	% des droits de vote	Nombre de titres détenus	% du capital	% des droits de vote
1- Actionnaires nationaux	156 612 724	74,63%	74,63%	159 337 301	74,63%	74,63%
1-1- Al Mada	97 433 137	46,43%	46,43%	99 128 172	46,43%	46,43%
1-2- Compagnies d'assurances	29 520 183	14,07%	14,07%	30 033 743	14,07%	14,07%
MAMDA	6 059 146	2,89%	2,89%	6 164 556	2,89%	2,89%
MCMA	7 484 618	3,57%	3,57%	7 614 827	3,57%	3,57%
RMA-Watanya	2 034 075	0,97%	0,97%	2 069 462	0,97%	0,97%
Wafa Assurance	13 234 912	6,31%	6,31%	13 465 159	6,31%	6,31%
Axa Assurances Maroc	707 432	0,34%	0,34%	719 739	0,34%	0,34%
1-3- Autres institutionnels	29 659 404	14,13%	14,13%	30 175 386	14,13%	14,13%
Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG)	1 602 048	0,76%	0,76%	1 629 919	0,76%	0,76%
Caisse Marocaine de Retraite	5 802 517	2,76%	2,76%	5 903 463	2,76%	2,76%
CIMR	8 612 109	4,10%	4,10%	8 761 933	4,10%	4,10%
RCAR	13 642 730	6,50%	6,50%	13 880 071	6,50%	6,50%
2- Actionnaires Etrangers	10 715 614	5,11%	5,11%	10 902 033	5,11%	5,11%
Santusa Holding	10 715 614	5,11%	5,11%	10 902 033	5,11%	5,11%
3- Flottant	42 531 341	20,27%	20,27%	43 271 254	20,27%	20,27%
OPCVM et autres	36 444 551	17,37%	17,37%	37 078 573	17,37%	17,37%
Administrateurs de la banque	700	0,00%	0,00%	712	0,00%	0,00%
Personnel de la banque	6 086 090	2,90%	2,90%	6 191 969	2,90%	2,90%
Total	209 859 679	100,00%	100,00%	213 510 588	100,00%	100,00%

Source : Attijariwafa bank -

L'impact de l'augmentation du capital social sur un actionnaire minoritaire détenant 1% du capital et ne participant pas à l'opération est présenté dans le tableau suivant :

Actionnariat	Avant opération		Après opération		Dilution en pbs
	Nombre de titres détenus	% du capital	Nombre de titres détenus	% du capital	
Actionnaire minoritaire	2 098 597	1,0%	2 098 597	0,98%	2 pbs

Source : Attijariwafa bank

VIII.4. Impact de l'opération sur la gouvernance L'opération d'augmentation du capital social objet du présent prospectus n'aura aucun impact sur la gouvernance de Attijariwafa bank.

VIII.5. Impact sur les orientations stratégiques d'Attijariwafa bank et ses perspectives Dans la mesure où l'opération, objet du présent prospectus, est destinée aux actionnaires actuels de Attijariwafa bank, celle-ci n'a d'impact ni sur la stratégie ni sur les perspectives d'Attijariwafa bank.

VIII.6. Impact de l'opération sur l'endettement L'opération d'augmentation du capital social objet du présent prospectus n'aura aucun impact sur l'endettement de Attijariwafa bank.

IX. CHARGES RELATIVES A L'OPERATION

Les frais de l'opération à la charge de l'émetteur sont estimés à environ 0,5% HT du montant de l'opération. Ils comprennent notamment les charges suivantes :

- les frais légaux ;
- le conseil juridique ;
- le conseil financier ;
- les frais de placement et de courtage ;
- la communication ;
- la commission relative au visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ;
- La Bourse de Casablanca, coté émetteur et souscripteur ;
- la commission relative à Maroclear ;
- Etc.

Aucune commission ne sera facturée aux souscripteurs au titre de la présente opération, à l'exception des commissions convenues préalablement avec leur teneur de comptes. La commission d'admission des titres coté acheteur et côté vendeur sera à la charge de l'émetteur.

X. MODALITES DE L'OPERATION

X.1. Calendrier de l'opération

Le calendrier de la présente opération se présente comme suit :

Ordres	Étapes	Dates
1	Réception par la Bourse de Casablanca du dossier complet de l'opération	25 décembre 2020
2	Emission par la Bourse de Casablanca de l'avis d'approbation	25 décembre 2020
3	Visa du prospectus relatif à l'opération par l'AMMC Réception par la Bourse de Casablanca dudit prospectus	25 décembre 2020
4	Publication de l'extrait du prospectus sur le site web de l'émetteur (http://ir.attijariwafabank.com/)	25 décembre 2020
5	Publication par la Bourse de Casablanca des avis relatifs à l'augmentation de capital	28 décembre 2020
6	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Publication par l'émetteur du communiqué de presse dans un journal d'annonces légales ▪ Envoi par l'émetteur des avis d'émission d'actions nouvelles par lettre recommandée aux actionnaires ▪ Publication par l'émetteur de l'avis d'émission d'actions nouvelles dans un journal d'annonces légales et au bulletin officiel 	29 décembre 2020
7	Détachement des Sommes Mises En Distribution : Ajustement du cours de l'action et purge du carnet d'ordres	5 janvier 2021

8	Ouverture de la période de souscription de l'augmentation du capital social au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle totale ou partielle en actions des Sommes Mises En Distribution	14 janvier 2021
9	Clôture de la période de souscription de l'augmentation de capital social au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle totale ou partielle en actions des Sommes Mises En Distribution	15 février 2021
10	Réception des bulletins de souscriptions par le centralisateur	18 février 2021
11	Centralisation définitive et allocation des souscriptions par le centralisateur	22 février 2021
12	Tenue du Conseil d'Administration devant ratifier l'augmentation du capital	25 février 2021
13	Réception par la Bourse de Casablanca avant 10h00: <ul style="list-style-type: none"> ▪ du procès-verbal du Conseil d'Administration ayant ratifié l'augmentation du capital ▪ des résultats de l'augmentation du capital 	26 février 2021
14	Paiement par Attijariwafa bank en espèce des Sommes Mises En Distribution et paiement des soultes au profit des actionnaires bénéficiaires au titre du présent Prospectus	1 ^{er} mars 2021
15	Livraison des nouvelles actions aux teneurs de compte	2 mars 2021
16	Admission des nouvelles actions en 2 ^{ème} ligne Enregistrement de l'augmentation du capital social en bourse Publication par la Bourse de Casablanca des résultats de l'opération au bulletin de la cote	3 mars 2021
17	Publication par l'émetteur des résultats de l'opération dans un journal d'annonces légales et sur son site web	4 mars 2021

X.2. Syndicat de placement et intermédiaires financiers

Type d'intermédiaires financiers	Nom	Adresse
Conseiller financier et coordinateur global de l'opération	Attijari Finances Corp.*	163, Avenue Hassan II Casablanca
Organisme Centralisateur de l'opération	Attijariwafa bank	2, Boulevard Moulay Youssef Casablanca
Organisme chargé de l'enregistrement de l'opération auprès de la Bourse de Casablanca - Coté émetteur	Attijari Intermédiation*	163, Avenue Hassan II Casablanca
Organisme chargé de l'enregistrement de l'opération auprès de la Bourse de Casablanca - Coté souscripteurs	Sociétés de bourse concernées	

* Attijari Finances Corp. et Attijari Intermédiation sont des filiales à 100% d'Attijariwafa bank

X.3. Modalités de souscription des titres

X.3.1. Période de souscription

Les actionnaires souhaitant participer à la présente opération sont invités à remettre à leurs teneurs de comptes du 14 janvier 2021 au 15 février 2021 inclus, un bulletin de souscription conforme au modèle mis à leur disposition et annexé au présent prospectus.

La période de souscription de l'augmentation de capital au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle totale ou partielle des Sommes Mises En Distribution en actions nouvelles de Attijariwafa bank sera ouverte, auprès du collecteur d'ordre et des teneurs de comptes respectifs des souscripteurs, du 14 janvier 2021 au 15 février 2021 inclus avant 17h00.

À l'expiration de ce délai et en l'absence d'exercice de l'option comme en cas d'exercice partiel de l'option, les Sommes Mises En Distribution ne pourront être payées qu'en espèce.

X.3.2. Identification des souscripteurs

Les collecteurs d'ordres de l'augmentation du capital social, objet du présent prospectus, doivent s'assurer préalablement à l'acceptation de la souscription, que le souscripteur a droit aux Sommes Mises En Distribution devant être distribués et que le montant net des Sommes Mises En Distribution auxquelles il a droit est suffisant pour lui permettre de souscrire à une conversion totale ou partielle en actions. A cet effet, un document d'identification relatif à la qualité des souscripteurs et à leur appartenance à l'une des catégories d'investisseurs décrites ci-après, sera joint aux bulletins de souscription.

Les catégories des souscripteurs se présentent comme suit :

Catégorie de souscripteur	Documents à joindre
Personnes physiques marocaines résidentes	Photocopie de la carte d'identité nationale
Personnes physiques marocaines résidentes à l'étranger	Photocopie de la carte d'identité nationale
Personnes physiques résidentes et non marocaines	Photocopie de la carte de résident
Personnes physiques non résidentes et non marocaines	Photocopie des pages de passeport contenant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document
Personnes morales de droit marocain (Hors OPCVM)	Photocopie du registre de commerce
Personnes morales de droit étranger	Tout document faisant foi dans le pays d'origine et attestant de l'appartenance à la catégorie ou tout autre moyen jugé acceptable par le collecteur d'ordre concerné
OPCVM de droit marocain	Photocopie de la décision d'agrément mentionnant l'objet qui fait apparaître l'appartenance à cette catégorie et en plus pour les FCP, le numéro du certificat de dépôt au greffe du tribunal, pour les SICAV, le numéro du registre du commerce et le numéro de certificat de dépôt au greffe
Investisseurs qualifiés (Hors OPCVM)	Photocopie du registre de commerce comprenant l'objet social faisant ressortir leur appartenance à cette catégorie
OPCR	Photocopie de la décision d'agrément
Banques de droit marocain	Photocopie des statuts
Associations marocaines	Photocopie des statuts et du récépissé du dépôt de dossier d'admission
Enfant mineur	Photocopie de la page du livret de famille attestant de la date de naissance de l'enfant

Toutes les souscriptions ne respectant pas les conditions d'identification susmentionnées seront frappées de nullité. Les ordres de souscription sont irrévocables après la clôture de la période de souscription de l'augmentation de capital au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle totale ou partielle des Sommes Mises En Distribution.

X.4. Souscription pour le compte de tiers

Les souscriptions pour tiers sont autorisées, mais dans les conditions suivantes :

- Les souscriptions pour le compte de tiers sont acceptées à condition que le souscripteur présente une procuration valide, dûment signée et légalisée par son mandant délimitant exactement le champ d'application de la procuration (procuration sur tous types de mouvements titres et espèces sur le compte, ou procuration spécifique à la souscription à l'opération d'augmentation de capital d'Attijariwafa bank, objet du présent prospectus. Les collecteurs d'ordres de souscription sont tenus, au cas où ils ne disposeraient pas déjà de cette copie, d'en obtenir une et de la joindre à l'ordre de souscription ;
- Le mandataire doit préciser les références des comptes titres et espèces du mandant, dans lesquels seront inscrits respectivement les mouvements sur titres ou sur espèces liés aux actions Attijariwafa bank objet de l'opération objet du présent prospectus ;
- Les souscriptions pour le compte d'enfants mineurs dont l'âge est inférieur à 18 ans ou pour le compte d'incapables majeurs sont autorisées à condition d'être effectuées par le père, la mère, le tuteur ou le représentant légal de l'enfant mineur ou de l'incapable majeur. Les collecteurs d'ordres de souscription sont tenus, au cas où ils n'en disposeraient pas déjà, d'obtenir une copie de la page du livret de famille faisant ressortir la date de naissance de l'enfant mineur ou d'obtenir un justificatif pour l'incapable majeur, en ce cas, les mouvements sont portés soit sur un compte ouvert au nom de l'enfant mineur ou de l'incapable majeur, soit sur le compte titres ou espèces ouvert au nom du tuteur ou représentant légal à condition d'être effectuée par le père, la mère, le tuteur ou le représentant légal.

Dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille, le gestionnaire ne peut souscrire pour le compte du client dont il gère le portefeuille qu'en présentant une procuration dûment signée et légalisée par son mandant ou le mandat de gestion valide au moment de la souscription si celui-ci prévoit une disposition expresse dans ce sens. Les sociétés de gestion sont dispensées de présenter ces justificatifs pour les OPCVM qu'elles gèrent.

X.5. Modalités de traitement des ordres

Les souscripteurs souhaitant participer à l'opération objet du présent prospectus ne pourront effectuer leur souscription qu'auprès de leurs teneurs de compte.

Les bulletins de souscription seront signés par le souscripteur ou son mandataire et horodatés par l'organisme collecteur des souscriptions.

Les teneurs de compte doivent s'assurer, préalablement à l'acceptation d'une ou des souscription(s), que le souscripteur a droit aux Sommes Mises En Distribution devant être distribués et que le montant net des Sommes Mises En Distribution auxquelles il a droit est suffisant pour lui permettre de souscrire à la conversion totale ou partielle en actions.

Toutes les souscriptions ne respectant pas les conditions susmentionnées seront frappées de nullité. Les ordres de souscription sont irrévocables après la clôture de la période de souscription de l'augmentation de capital au titre de l'exercice de l'option de conversion optionnelle totale ou partielle des Sommes Mises En Distribution en actions.

Les actionnaires souhaitant participer à l'augmentation du capital social sont invités à remettre à leur teneur de compte du 14 janvier 2021 au 15 février 2021 inclus avant 17h un bulletin de souscription conforme au modèle annexé au présent prospectus. Les bulletins de souscription peuvent être révoqués à tout moment jusqu'à la fin de la période de l'exercice de l'option de conversion optionnelle totale ou partielle des Sommes Mises En Distribution en actions.

X.6. Traitement des rompus

Au cas où le montant des Sommes Mises En Distribution ne donne pas droit à un nombre entier d'actions, le souscripteur devra souscrire le nombre entier d'actions immédiatement inférieur.

L'actionnaire recevra le nombre d'actions immédiatement inférieur, le 2 mars 2021, complété d'une soule en espèce reçu préalablement le 1^{er} mars 2021.

X.7. Modalités de centralisation, de couverture des souscriptions et d'enregistrement de l'opération

En tant qu'organisme centralisateur des ordres de souscriptions, Attijariwafa bank recueillera auprès des teneurs de comptes concernés, tous les bulletins de souscription renseignés et liés à l'opération d'augmentation de capital par conversion optionnelle totale ou partielle des Sommes Mises En Distribution en actions.

Les bulletins de souscription ainsi que la liste détaillée des souscripteurs et de leurs droits aux Sommes Mises En Distribution doivent être remis au centralisateur au plus tard le 18 février à 17h00.

Par ailleurs, en cas (i.) d'absence d'exercice par les actionnaires de l'option de conversion de Sommes Mises En Distribution, (ii.) comme dans le cas des actionnaires qui opteront pour un versement de leur quote-part des Sommes Mises En Distribution en espèces, ou (iii.) ou qui opteront pour la conversion partielle de leur quote-part des Sommes Mises En Distribution, les sommes leur revenant, seront mises en paiement le 1^{er} mars 2021. Après consolidation des ordres de souscription des souscripteurs, le centralisateur s'engage à rejeter les souscriptions ne disposant pas des droits aux Sommes Mises En Distribution suffisants et/ou ne respectant pas les conditions susmentionnées.

Le lendemain de l'allocation des titres, le Centralisateur communiquera à (i) l'émetteur la liste des souscripteurs et des montants souscrits et (ii) à l'AMMC, (iii) la Bourse de Casablanca, (iv) à Attijari Intermédiation et (v) aux teneurs de comptes les résultats globaux de l'opération.

Versement des souscriptions

Aucune commission ne sera facturée aux souscripteurs au titre de la présente opération, à l'exception des commissions convenues préalablement avec leur teneur de comptes. La commission d'admission des titres coté acheteur et côté vendeur sera à la charge de l'émetteur.

Sociétés de bourse chargées de l'enregistrement de l'opération

L'organisme chargé de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca est Attijari Intermédiation coté vendeur et toutes les sociétés de bourses concernées coté souscripteurs. L'enregistrement de l'opération en bourse s'opérera le 3 mars 2021.

Le prix d'enregistrement correspond au prix de souscription tel que fixé dans le cadre de cette opération, soit 388 Dh par action.

Modalités de publication des résultats de l'opération

La publication des résultats de l'opération sera opérée par la Bourse de Casablanca le 3 mars 2021. L'émetteur publiera également les résultats de l'opération dans un journal d'annonces légales le 4 mars 2021.

Modalités de livraison des titres émis dans le cadre de l'opération envisagée

La livraison des nouveaux titres, objet de la présente opération sera opérée en date du 2 mars 2021.

Partie III : ANNEXES

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

BULLETIN DE SOUSCRIPTION A L'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL PAR CONVERSION OPTIONNELLE TOTALE OU PARTIELLE DES SOMMES MISES EN DISTRIBUTION EN ACTIONS ATTIJARIWAFABANK

Montant global de l'opération : 1 416 552 692 MAD

Période de souscription de l'augmentation du capital social au titre de l'exercice de la conversion optionnelle totale ou partielle des Sommes Mises En Distribution en actions nouvelles de Attijariwafa bank : du 14 janvier 2021 au 15 février 2021 inclus

Je/ nous soussigné (s)

Nom :	Dénomination ou Raison Sociale :
Prénom :	Catégorie :
Date de naissance :	Siège social :
Nationalité :	Nationalité :
Nature de pièce d'identité :	Numéro et nature du document à joindre :
Numéro de pièce d'identité :	Adresse :
Adresse :	Téléphone :
Téléphone :	Fax :
Fax :	Signataire et fonction :

Disposant :

Du compte Titres numéro	
Du compte Espèces numéro	
Auprès de mon teneur de compte	

- Reconnaît avoir été pleinement informé(e) des conditions de conversion optionnelle totale ou partielle des Sommes Mises En Distribution en actions Attijariwafa bank, décidé par les Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du 21 décembre 2020 ;
- Reconnaît avoir pris connaissance du prospectus relatif à l'augmentation de capital par conversion optionnelle totale ou partielle des Sommes Mises En Distribution telle que visée par l'AMMC en date du 25 décembre 2020 sous la référence n° VI/EM/030/2020 ;
- Déclare par la présente opter pour la conversion de% du produit des Sommes Mises En Distribution auxquelles j'ai droit (net des retenues légales) ;
- Etre propriétaire de actions Attijariwafa bank coupon attaché d'une valeur nominale de 10 dirhams chacune, intégralement libérées ;
- Reconnaît avoir pris connaissance que le prix d'émission des actions attribuées suite à la conversion des Sommes Mises En Distribution est fixé à 388 dirhams ;
- Autorise mon teneur de comptes à créditer mon compte espèce du produit des Sommes Mises En Distribution auxquelles j'ai droit et à le débiter du montant de la souscription (option conversion) ainsi que les frais et commissions y attachés ;
- Dans le cas où le nombre d'actions nouvelles auxquelles j'ai droit suite à la conversion de% des Sommes Mises En Distribution ne auxquelles j'ai droit ne correspond pas à un nombre entier, opte pour le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

NB : Aucune commission ne sera facturée aux souscripteurs au titre de la présente opération, à l'exception des commissions convenues préalablement avec leur teneur de comptes. La commission d'admission des titres coté acheteur et côté vendeur sera à la charge de l'émetteur. Une TVA de 10% sera appliquée en sus

A....., le.....2021

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »
Signature et cachet

BULLETIN DE SOUSCRIPTION A RETOURNER A VOTRE TENEUR DE COMPTE COMPLET ET SIGNE AVANT LE 15 FEVRIER 2021 à 17h00.(SEULEMENT DANS LE CAS OU VOUS OPTEZ POUR LA CONVERSION TOTALE OU PARTIELLE DES SOMMES MISES EN DISTRIBUTION EN ACTIONS)

Avertissement :

« L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en instruments financiers comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence des facteurs internes ou externes à l'émetteur. Un prospectus visé par l'AMMC est disponible, sans frais, au siège social de Attijariwafa bank et sur son site internet, auprès des teneurs de compte et à la Bourse de Casablanca. Le souscripteur reconnaît avoir lu le prospectus relatif à l'opération visé par l'AMMC et déclare adhérer à l'ensemble des règles et conditions de l'offre qui y sont présentées ».

STATUT

<http://ir.attijariwafabank.com/static-files/ef87e130-d04f-4af7-a2ed-9c99ade3dcd6>

RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

2017 : <http://ir.attijariwafabank.com/static-files/c2b825fa-2457-42ce-b219-474c31be4dcd>

2018 : <http://ir.attijariwafabank.com/static-files/171a7177-8d98-4720-97a6-00df636bdcf9>

2019 : <http://ir.attijariwafabank.com/static-files/53d0e0a5-1755-4ce0-948f-680f4ccb590a>

RAPPORTS DE GESTION

2017 : <http://ir.attijariwafabank.com/static-files/acf90800-fb66-476d-a39c-997c8d2a9153>

2018 : <http://ir.attijariwafabank.com/static-files/078c8df5-adc2-4e64-b187-121c85a693ea>

2019 : <http://ir.attijariwafabank.com/static-files/5eae0381-b2b3-447f-8660-b70be724d51a>

RAPPORTS GENERAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

2017 : <http://ir.attijariwafabank.com/static-files/acf90800-fb66-476d-a39c-997c8d2a9153>

2018 : <http://ir.attijariwafabank.com/static-files/078c8df5-adc2-4e64-b187-121c85a693ea>

2019 : <http://ir.attijariwafabank.com/static-files/5eae0381-b2b3-447f-8660-b70be724d51a>

RAPPORTS D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIER CONSOLIDES

2017 : <http://ir.attijariwafabank.com/static-files/acf90800-fb66-476d-a39c-997c8d2a9153>

2018 : <http://ir.attijariwafabank.com/static-files/078c8df5-adc2-4e64-b187-121c85a693ea>

2019 : <http://ir.attijariwafabank.com/static-files/5eae0381-b2b3-447f-8660-b70be724d51a>

COMMUNICATION FINANCIERE

2017, 2018 et 2019 : <http://ir.attijariwafabank.com/news-releases>

LISTE DES COMMUNIQUEES

2017, 2018 et 2019 : <http://ir.attijariwafabank.com/prospectus>

RAPPORTS FINANCIERS ANNUELS

2019 : <http://ir.attijariwafabank.com/static-files/5eae0381-b2b3-447f-8660-b70be724d51a>

RAPPORTS FINANCIERS SEMESTRIELS

Juin 2020 : <http://ir.attijariwafabank.com/static-files/5925f4f0-1356-403c-87dc-559174a45551>

DOCUMENT DE REFERENCE

<http://ir.attijariwafabank.com/static-files/9f22e83f-4e12-4b39-93e8-5aa2603262c5>

ACTUALISATION NUMERO 1 DU DOCUMENT DE REFERENCE

<http://ir.attijariwafabank.com/static-files/fb744b89-9586-45df-91a5-bec1ce02f0fb>